



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Philipp DALHEIMER, Maire.

Date de convocation : 23 juin 2026

Présents – Monsieur DALHEIMER Philipp, Maire et Mesdames et Messieurs LAFOURCADE Charlotte, MURAZ Sophie, GAULTIER Erwan, ROSSIAUD Aurélie, MORIN Mickaël, PAHUD Laetitia, adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs MOREAU Michel, LAZZARINI Christine, BILLY Philippe, MILLART Virginie, LONJON Stéphane, BOSC Bertrand, RUCHE Gilles, BURGNARD Sandra, HOGBE-NLEND Frédéric, DONZEL Cédric, GRANTCOLA Lorena, PILLONEL Laurence, BOUTHORS Patrice, LEVA Hélène, HERAUD Stéphane, CAROBBIO Michel, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés – FAVRE Daniel, RASSAT Laurence, LANOVAZ Catherine, PIGNIER Florence,

Procurations :

M. DALHEIMER Philipp a reçu procuration de M. FAVRE Daniel
M. GAULTIER Erwan a reçu procuration de Mme RASSAT Laurence
Mme PAHUD Laetitia a reçu procuration de Mme LANOVAZ Catherine
Mme PILLONEL Laurence a reçu procuration de Mme PIGNIER Florence

Secrétaire de séance : Madame GRANTCOLA Lorena

Nombre de conseillers : 27

En exercice	:	27	Pour	:	27
Présents	:	23	Contre	:	/
Votants	:	27	Abstention	:	/

3.3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LE BALUCHON GOURMAND

Monsieur le Maire,

INFORME que la société GLORIC SARL, représentée par son gérant Monsieur Joris RICCI, souhaite exploiter le kiosque « Le Baluchon Gourmand » sur le parking P+R de la commune afin d'y exercer une activité de vente de paniers repas à emporter.

PROPOSE, pour ce faire, d'autoriser l'occupation d'une partie de la parcelle communale cadastrée E1894, au moyen d'une convention d'occupation temporaire du domaine public. Cette autorisation serait accordée à titre précaire et révocable pour une durée d'un an, du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant une redevance annuelle de 2 000 euros.

PRECISE que cette activité apportera un service complémentaire aux usagers du parking P+R et aux habitants de la commune, tout en garantissant une utilisation encadrée du domaine public communal.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant la demande présentée par Monsieur Joris RICCI, gérant de la société GLORIC SARL, en vue d'occuper une partie de la parcelle communale cadastrée E1894 située au parking P+R afin d'y exercer une activité de vente de paniers repas à emporter,

Considérant qu'il convient d'encadrer cette occupation du domaine public par une convention fixant les conditions de mise à disposition de cet emplacement,

Considérant que cette activité ne trouble pas l'ordre public,

.../...

Après avoir entendu l'exposé de Erwan Gaultier,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DÉCIDE de signer une convention d'occupation temporaire du domaine public au profit de Monsieur Joris RICCI, gérant de la société GLORIC SARL, concernant la mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée E1894, située au parking P+R, pour une durée d'un an, du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027, moyennant une redevance annuelle de 2 000 euros.

PRÉCISE que cette autorisation est accordée à titre précaire et révocable. La commune se réserve le droit d'y mettre fin à tout moment pour un motif d'intérêt général, sans indemnisation, sous réserve du respect d'un préavis d'un mois, afin de pouvoir récupérer l'emplacement concerné.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 29 juin 2026

Transmis au représentant de l'Etat le : **30 JUIN 2026** Maire – Philipp DALHEIMER

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire – Philipp DALHEIMER

30 JUIN 2026



La secrétaire de séance Lorena GRANTCOLA

